

## AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3  
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de CARGESE (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 28 décembre 2023**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Hélène FRIMIGACCI, sans profession, épouse de Monsieur Jean ROCCA, demeurant à SETIF (00000) (ALGERIE). Née à CARGESE (20130) le 5 novembre 1907. Décédée à SETIF (Algérie), le 9 février 1940.

Monsieur Michel François ROCCA, retraité, époux de Madame Yvette Xavière Marie RAFINI, demeurant à APPIETTO (20167) La Dragonne, Monte Nebbio. Né à SETIF (ALGERIE) le 3 décembre 1936. Décédé à AJACCIO (Corse du Sud) le 22 février 2021

Monsieur Antoine Elie ROCCA, retraité, demeurant à CARGESE (20130) Route du Port. Né à BORDJ BOU ARRERIDJ (ALGERIE) le 11 mai 1932. Veuf de Madame Michèle SARRET et non remarié. Décédé à CARGESE (Corse du Sud) le 9 mai 2007.

Madame Jeanne ROCCA, retraitée, demeurant à CARGESE (20130) rue de Grèce. Née à CARGESE (20130) le 28 septembre 1933. Célibataire. Décédée à AJACCIO (Corse du Sud) le 20 mai 2021.

### **Diverses parcelles de terre :**

**Lieudit Coconaccio:** section F n° 1304 pour 19 a 60 ca, section F n° 1305 pour 35 a 40 ca

**Lieudit Murgana:** section F n° 848 pour 97 ca, section F n° 855 pour 36 ca, section F n° 863 pour 02 a 46 ca

**Lieudit Piano Soprano:** section G n° 61 pour 01 ha 19 a 00 ca

**Lieudit Maestri:** section A n° 306 pour 05 a 00 ca

**Lieudit Puntiglione: bien non délimité :** section F n° 613 pour 13 a 36 ca sur 53 a 44 ca

**Lieudit Marina:** section F n° 571 pour 15 ca

**Lieudit Argento:** section G n° 77 pour 01 ha 24 a 40 ca

**Une maison d'habitation lieudit Argento** : section G n° 78 pour 77 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Olivier LE HAY  
Notaire associé**